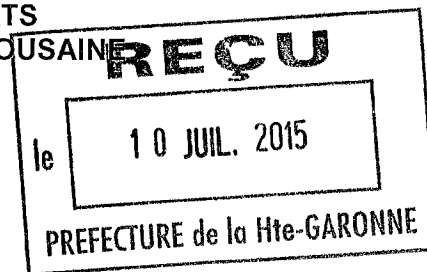


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

* *
*

Séance du 08 Juillet 2015



MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

7 - INVESTISSEMENTS TRAMWAY

**7.1 - TRAM GARONNE - T1 - Acquisition foncière de parties des parcelles cadastrées
828 AL 252 et 828 AL253 à Toulouse**

L'an deux mille quinze, le huit juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI,
M. TRAUTMANN.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, MOUDENC, RAYNAL, MME TRAVAIL-MICHELET.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

D.2015.07.08.7.1

Exposé de Monsieur le Président :

Les parcelles 828 AL 252 et 828 AL253, situées avenue Deodat de Séverac à Toulouse, ont pour partie été impactées par le projet de tramway Garonne.

Le propriétaire a donné son accord pour la cession de partie des dites parcelles au prix fixé par France Domaine.

DESIGNATION DE LA PARCELLE	SUPERFICIE acquise	PRIX
828 AL 252	33m ²	31 500€
828 AL 253	87m ²	

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver cette acquisition

* *
*

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,

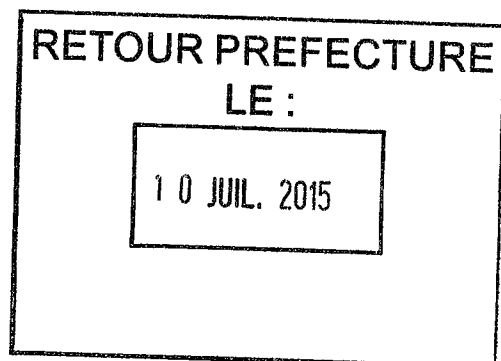
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition de partie des parcelles cadastrées 828 AL 252 et 828 AL 253 à Toulouse pour un montant de 31 500€.

ARTICLE 2: AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : AUTORISE le président à signer les actes correspondants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE MIDI-PYRENEES
ET DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

POLE GESTION PUBLIQUE
FRANCE DOMAINE
SERVICE DES ÉVALUATIONS

Cité Administrative – Bât. C – 5^{ème} étage
31074 - TOULOUSE CEDEX



DN 13/05/2015 IF
CHRONO - Chrono général
GL  ID
0000066378

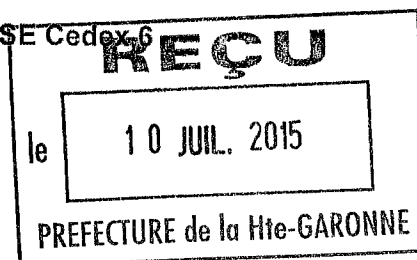
A Toulouse, le 06 mai 2015

Affaire suivie par : Sophie REILHAC
Mél. : sophie.reilhac@dgif.finances.gouv.fr
Téléphone : 05 34 44 83 08

V/Réf. : MA/GL/65663/G
N/Réf. / 2015-828V0885

Objet : Estimation d'emprises – 828 AL 252 et 253 – Toulouse Saint-Cyprien.

S.M.A.T.
À l'attention de Mr BONNEAU
1, Place Esquirol
BP 10416
31004 TOULOUSE Cedex 6



AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Art. R.1311-1 à R31311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
Art. R.4111-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

1. **Service consultant :** S.M.A.T.-
2. **Date de la consultation :** Courrier daté du 20 avril 2015, reçu le 4 mai 2015.
3. **Opération soumise au contrôle (objet et but) :** Dans le cadre des travaux relatifs à la mise en place de la ligne de Tramway Garonne, acquisition de 2 emprises à prélever sur une emprise foncière bâtie de grande superficie.
4. **Propriétaires présumés :** Copropriété 10 rue des Arcs Saint Cyprien.
5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

Commune de TOULOUSE – SAINT-CYPRIEN

Au 62 et 64 Boulevard Déodat de Séverac, il s'agit des parcelles référencées au cadastre sous les relations 828 AL 252 et 253, d'une contenance respective de 1 320 m² et 3 229 m².

Cette emprise foncière supporte deux immeubles de type R+5, édifiés en 1992 et 1993, à usage principal d'habitation, collective

Les 2 emprises de 33 m² à prélever sur la parcelle AL 252 et de 87 m² à prélever sur la parcelle AL 253, sont contiguës à la voie publique.

6. **Urbanisme – Situation au plan d'aménagement – C.O.S. – Servitudes – Éléments particuliers de plus ou moins-values :** Au PLU de la commune de Toulouse, les parcelles 828 AL 252 et AL 253 sont incluses en zone UF.

7. **Occupation :** Estimation libre d'occupation.

8. **DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE :**

Compte tenu tant des caractéristiques des biens en cause que des éléments d'appréciation connus du service, la valeur vénale des emprise à prélever peut être estimée à **31 500€ HT**.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques de Midi-Pyrénées
Et du département de la Haute-Garonne,

Et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques,
J Louis BOUDOU